

Qui était mêlé à cela? Je ne sais, mais un ancien député était au courant et il était membre de ce parti-là. Le nom de John C. Doyle est certes évocateur. Il était ici en 1963, et il est toujours au pays, en 1968, bien qu'il ne puisse franchir la frontière américaine, car s'il essayait de le faire on le mettrait à l'ombre pour trois ans. C'est néanmoins encore quelqu'un dans la politique. J'aimerais savoir s'il était mêlé à cette histoire. Bien des Canadiens doivent se le demander.

Là où se trouve Doyle, il y a des combines politiques. Il s'arrange très bien également avec ce gouvernement. Il doit des millions et des millions de dollars. Nous, nous ne pouvons ajourner nos paiements, mais lui, il tripote et tripatrouille. Après tout, il doit seulement des millions de dollars. Le Canadien ordinaire qui doit quelques dollars reçoit des lettres qui le condamnent vertement. Je voudrais savoir s'il pourrait nous être utile, s'il pourrait nous donner quelques renseignements sur les six personnes qui ont collaboré en 1963 et dont une seule est actuellement à la Chambre. Je serais très heureux que les membres de ce parti expliquent, s'ils le peuvent, de fait, autrement que par son désir naturel de venir à Ottawa pour visiter les beautés de la capitale, la raison pour laquelle il se trouve ici depuis quelques jours, si mes renseignements sont exacts.

Ce n'est peut-être qu'une coïncidence, mais lorsqu'elle répète celle de 1963, on a alors raison de se demander si un revirement d'attitude s'est produit en quatre ans. Je n'ai fait que poser une simple question. Que s'est-il passé au juste? Qui a parlé aux Créditistes?

● (4.30 p.m.)

**M. Grégoire:** Cessez de tourner autour du pot.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le député me rappelle le dicton: Il n'est pire sourd que celui qui ne veut point entendre.

Je termine maintenant, monsieur l'Orateur. Mon temps de parole tire à sa fin. Vous reporterez peut-être ce vote mathématique, mais la vieille poésie enfantine est encore vraie: Un œuf était assis sur un mur, l'œuf tomba par terre; tous les chevaux de Caouette et tous les hommes de Caouette n'ont pu le raccommoier. Vous le savez; vous êtes assis là et vous entrevoyez déjà la fin de votre mandat car, vous le savez, on ne peut fouler aux pieds les droits inviolables du Parlement. Vous ne pouvez faire ce pourquoi Charles I<sup>er</sup> a été décapité. Ce n'est pas le sort que nous vous souhaitons mais, dans son cas, le châtiement était certes mérité.

Vous avez oublié le peuple. Vous avez oublié le sens du mot «responsabilité» et vous avez oublié le Parlement. Vous essayez de défendre une position par des moyens injustifiés et indignes. Si l'on vote en faveur de cette motion, cette masse, monsieur l'Orateur, n'est qu'un hochet. Cette masse représente, dans sa pureté, l'héritage entier du Parlement. Je fais miens les mots d'Oliver Cromwell lorsqu'il est entré à la Chambre britannique qui siégeait toujours et illégalement:

C'est pourquoi, je vous ordonne sur vos vies de quitter immédiatement cet endroit. Allez, sortez, dépêchez-vous, disparaissez. Qu'on enlève ce brillant hochet et qu'on ferme les portes.

(Applaudissements)

[Français]

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

L'ancien chef de l'opposition vient de lancer des accusations, de faire des insinuations que je qualifie de malhonnêtes à l'endroit du groupe que je représente, soit le Ralliement créditiste. L'ancien chef de l'opposition a rappelé l'affaire des six de 1963, alors que le mouvement que je représente et moi-même n'avions rien à faire dans cette question.

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Caouette:** L'ancien chef de l'opposition fait des insinuations à l'endroit de M. Doyle que, semble-t-il, j'aurais pu rencontrer.

J'ai dit, ce midi, monsieur l'Orateur, et je le répète, que ceux qui lancent des insinuations comme cela, et c'est l'habitude de l'ancien chef de l'opposition, adoptent une attitude malhonnête. Il n'y a pas eu de rencontres...

**M. l'Orateur:** L'honorable député aurait-il l'obligeance d'exposer sa question de privilège?

**M. Caouette:** Monsieur l'Orateur, je crois que la question de privilège, c'est de me défendre et de défendre le groupe que je représente contre les accusations portées par l'ancien chef de l'opposition contre notre groupe, et je dirai, en vertu de la question de privilège que je soulève,...

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Caouette:** ...que si l'ancien chef de l'opposition est prêt à porter des accusations, il devrait le faire au comité des privilèges et élections et agir de façon honnête, au lieu d'agir de façon lâche, comme il l'a fait cet après-midi à la Chambre des communes.

**L'hon. P.-E. Trudeau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire bien nettement, au départ, que le Règlement